

Compte Rendu du Conseil Municipal du 10 Avril 2008

L'an deux mil huit, le dix avril,

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Hilaire du Touvet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Saint-Hilaire du Touvet, sous la présidence de Monsieur Pierre BOISSELIER, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de la convocation : 4 avril 2008

Étaient présents : Jean-Bernard ALLAN, Patrick BARTCZAK, Pierre BOISSELIER, Sandra BUISSON, Jean-Louis CHOQUET, Marie-Louise CHRISTOPHEL, Anne DOUADY, Armand DUMONT, Catherine DUPONT, Bernard MARO, Véronique MENZEL, Alain MONNOT, Claude ROUSSET, Damien TOURLONNIAS.

Absent excusé : Jean-François PICHON (procuration à donnée à Armand DUMONT)

Secrétaire de séance : Armand DUMONT

A 20 h 30, le Maire déclare la séance ouverte.

I) Approbation du procès verbal du 27 mars 2008.

Le procès-verbal de la séance du 27 mars 2008 est adopté à l'unanimité et signé.

II) Affaires Financières

Ø Cotisations CAREL (Caisse de Retraite des Élus Locaux) rétroactives (n°34/2008)

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 21 mars dernier (n°7/2008), par laquelle le Conseil Municipal a décidé de continuer de cotiser à CAREL pour les élus bénéficiant d'indemnités de fonctions.

Il est à noter que Monsieur CHOQUET n'avait pas souhaité adhérer lors du mandat précédent. Or, celui-ci souhaitant le faire pour le nouveau mandat, la caisse lui offre la possibilité de cotiser de manière rétroactive sur les indemnités perçues au cours du mandat précédent.

Cette faculté offerte à Monsieur CHOQUET implique qu'il règle de son côté les 8% de cotisation dues mais également la participation de la commune pour la même proportion, soit environ 3 100 € de cotisation rétroactives à régler pour chacune des parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de prendre en charge la part communale des cotisations CAREL rétroactives (depuis mars 2001) de Monsieur CHOQUET.

Ø Annulation de l'avenant n°1 du lot n°3 – Extension de l'installation de neige de culture (n°35/2008)

Monsieur le Maire expose que par délibération en date du 3 mai 2007, il avait été autorisé à signer un avenant n°1 pour le lot n°3 concernant l'achat d'un canon d'occasion mono fluide, dans le cadre des travaux d'extension de l'installation de neige de culture.

Le canon ne s'avérant finalement pas nécessaire, le Maire propose d'annuler l'avenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à faire les démarches nécessaires à l'annulation de cet avenant.

Ø Subvention OT (Office du Tourisme) pour la participation à la manifestation "X-flight Mont Blanc" (n°36/2008)

Monsieur le Maire expose que l'OT participera à l'organisation de la manifestation "X-flight Mont Blanc". Cette compétition de vol itinérant du Vercors au Mont Blanc, aura effectivement une étape Saint Hilaire/Lumbin. Cette manifestation devrait regrouper plus de 100 concurrents.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder 3 000€ de subvention à l'OT du Plateau des Petites Roches pour l'aider au financement de l'organisation de la manifestation "X-flight Mont Blanc".

Ø Subventions 2008 aux associations communales (n°37/2008)

Madame CHRISTOPHEL expose que les 4 associations communales ont été destinataire en novembre dernier d'un dossier de demande de subvention pour l'année 2008.

Trois d'entre elles ayant rendu leur dossier, la Commission Vie Associative s'est réunie pour étudier les demandes qui sont résumées à l'assemblée.

- Û **ACCA** demande 150 € pour leurs actions annuelles d'information. Par ailleurs, ils sollicitent un financement pour un projet de déboisement en faveur de la réimplantation du Tétrasyre aux abords de la cabane du Berger. La commission souhaite que le dossier soit réétudié quand ils auront obtenu l'accord de la Réserve des Hauts de Chartreuse et du PNRC (Parc Naturel Régional de Chartreuse).
- Û **Amicale des Locataires du Grand Pré – Pré Lacour** demande 300€ pour l'achat de matériel pour les ateliers récréatifs.
- Û **Comité des fêtes.** La demande présentée ne comportait pas de bilan suffisamment clair pour permettre à la commission d'apprécier la qualité de gestion de cette association. Monsieur BOISSELIER précise alors qu'il faut se réjouir au moins du fait que cette association ne soit plus déficitaire mais que pour autant, il est indispensable d'avoir plus de précisions sur les

masses financières reprises au bilan fourni. Bernard MARO membre de la commission se charge de les rencontrer pour obtenir les informations manquantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accorder les subventions suivantes :

Û **ACCA = 150 € pour leurs actions annuelles d'information.**

Û **Amicale des Locataires du Grand Pré – Pré Lacour = 300 € pour l'achat de matériel pour les ateliers récréatifs.**

Ø Réflexion sur la règle de dégrèvement pour fuite sur les factures d'eau

Monsieur le Maire rappelle la règle actuellement appliquée lors de l'acceptation de demandes de dégrèvement faites par les abonnés (Soit facturation de la consommation N-1 + 10% de la surconsommation).

Il précise que pour qu'elle soit acceptée la demande doit être accompagnée de la preuve de la réparation de la fuite ayant causé la surconsommation.

Toutefois, ce système n'est pas équitable car il ne prend pas en compte le fait que d'une année sur l'autre le nombre de membres d'une famille ait pu évoluer. De même, il n'incite pas les abonnés à être vigilants, puisque 10% même d'une surconsommation de 100m³ à 2€HT/m³ ; ceci est loin d'être dissuasif. Enfin, ce système est couteux puisque quelque fois pour des surconsommations minimales (20 m³ par exemple) qui ne génèrent pas une énorme surfacturation, nous recevons des demandes de dégrèvement qui entraînent des démarches administratives multiples (délibération, refacturation, courriers, prise en charge comptable en Mairie et au Trésor...) qui s'avèrent quelques fois plus couteuses que la surconsommation elle-même.

L'ensemble de l'assemblée convient de la nécessité de revoir le dispositif.

Une proposition d'un nouveau dispositif sera préparée en commission finance (début des travaux dès samedi 12 avril 2008 matin). Cette proposition sera transmise par mail à l'ensemble des élus puis inscrit à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

Ø Convention 2006/2007 de participation au Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra (n°38/2008)

Monsieur le Maire présente la demande du Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra, concernant la signature d'une convention de participation pour les élèves relevant de notre commune.

La participation par élève, pour l'année 2007-2008, s'élève à 200€ et concerne deux élèves.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de participation 2007-2008 avec le Syndicat Intercommunal du Collège de Pontcharra.

Ø Projet d'implantation d'une truffière sur Saint Hilaire (n°39/2008)

Monsieur le Maire expose que le PNRC (Parc Naturel Régional de Chartreuse) travaille depuis 2 ans déjà à l'implantation de truffières en Chartreuse et plus particulièrement sur son versant Grésivaudan.

La production souhaitée est ciblée sur la truffe blanche dite d'été, de Bourgogne qui n'est pas présente dans la région.

La création d'une truffière communale pourrait être envisagée avec une mise à disposition de celle-ci à un exploitant moyennant accord financier ou autre.

L'attrait touristique serait bien entendu le principal intérêt pour la commune.

Il est à noter que le PNRC a prévu de soutenir des projets de 3 000m², sachant qu'il est possible de trouver d'autres financeurs pour créer une truffière qui pourrait être plus importante.

Les terrains pressentis sont communaux et se situent aux Bec Margain, au sud de la table d'orientation. Actuellement exploité par Monsieur DREVET, une rencontre sera nécessaire pour expliquer à celui-ci le projet à venir.

Monsieur Éric BECKRICH souhaite s'investir dans un projet de ce type pour en faire son activité professionnelle. Il travaille à cela et fait la jonction entre l'INRA (Institut National de Recherche Agricole), le PNRC et les autres intermédiaires qui doivent s'investir dans ce projet. Il a déjà acquis plusieurs terrains sur La Terrasse et serait prêt à prendre l'exploitation de la truffière de Saint Hilaire.

Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge une partie de ses frais de déplacement, soit 101,68 € correspondant à un aller-retour à l'INRA de Clermont Ferrand.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide avec 1 abstention et 14 voix pour d'accorder à Monsieur Éric BECKRICH le remboursement de frais de déplacement à hauteur de 101,68 €

Ø Convention transport scolaire du Midi avec le Conseil Général (n°40/2008)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 20 octobre 2005 par laquelle il avait été autorisé à signer une convention avec le Conseil Général concernant l'organisation du transport scolaire du midi par la commune et la participation du Conseil Général à celui-ci.

Cette convention étant arrivée à terme, il demande l'autorisation de signer le renouvellement de celle-ci pour 5 ans à compter du 1^{er} septembre 2007.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la nouvelle convention de délégation d'organisation du transport scolaire du midi avec le Conseil Général.

Madame CHRISTOPHEL souligne par ailleurs d'une part des problèmes de retards récurrents sur l'ensemble des lignes, de même que des problèmes de sureffectif certains midis et certains soirs sur la ligne "scolaire" desservant Saint Hilaire. Une rencontre avec les responsables du Conseil Général sera donc nécessaire. Madame CHRISTOPHEL est chargée d'organiser cette réunion.

Ø Formation des élus (n°41/2008)

Monsieur le Maire expose que par différentes mesures législatives, le droit à la formation de tous les élus locaux a été entériné.

Il donne lecture d'un résumé des droits des élus dans ce domaine et obligation de la collectivité.

Il rappelle que 1000€ ont été inscrits au BP 2008 pour la formation des élus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité que le montant inscrit au BP est suffisant pour l'année 2008 et que les formations seront accordées en fonction de l'adéquation de la demande présentée et des fonctions de l'élu dans la limite des crédits du BP.

III) Travaux

Ø Avancement des Projets

Ü Ralentisseur des Margains

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la COLAS a été retenue pour la réalisation de cet aménagement sur le CD30 pour un montant de 22 120,02 € TTC, légèrement inférieur à l'estimation de la DDE.

Les travaux devraient avoir lieu courant juin.

Ü Gare Haute du Funiculaire

Le Maître d'œuvre devrait présenter lundi 14 avril 2008 une première version du permis de construire lié à l'extension de la Gare Haute. Ce projet sera présenté à l'assemblée au prochain conseil.

Sur l'interpellation de certains membres de l'assemblée, le Maire présente à nouveau les grands axes de ce projet, à savoir :

- Aménagement des parties existantes l'installation d'animations au sein même de la Gare. Aucune animation n'est à ce jour arrêtée, artisan, artiste, produits locaux ; le conseil aura à se prononcer en fonction des propositions qui seront reçues.
- Extension du bâtiment pour créer un espace de restauration avec terrasse donnant sur l'aire d'envol.

Monsieur TOURLONNIAS présente son inquiétude quant à l'installation d'un restaurant dans la gare et de l'impact concurrentiel que cela aura sur les commerces existants aux abords de la gare toute au long de l'année, ce même s'il est conscient qu'en période estivale l'offre n'est effectivement pas suffisante.

Monsieur le Maire souligne que l'installation d'un restaurant dans la gare ne fera que remettre la situation concurrentielle dans laquelle était ce secteur avant la fermeture du restaurant du Chalet. Par ailleurs, l'arrivée du Funiculaire a un besoin clair d'animation et de restauration pour assurer d'une part son maintien mais aussi son développement ; Si la commune souhaite garder son funiculaire, sa station de ski et les emplois qui vont avec il faut trouver une solution pour diminuer l'effet préjudiciable du fonctionnement actuel des commerces avoisinants.

Monsieur DUMONT rappelle par ailleurs que le Chamois est souvent fermé globalement et que le plus préjudiciable est la fermeture de 8 jours à chaque vacances scolaires.

L'ensemble des élus s'accordent alors à dire que la restauration à envisager doit être encadrée par un cahier des charges établi par la commune qui exclura une restauration rapide et favorisera par exemple une restauration du terroir faite avec des produits locaux.

De même ce cahier des charges assurera une ouverture pendant toutes les vacances scolaires.

Le Maire souligne alors que :

- le permis de construire sera présenté au conseil avant son dépôt,
- que le choix de l'animation sera fait, de même, en concertation avec le conseil, en fonction des propositions dont la commune disposera - la commune espère et attends de recevoir des candidatures,
- la solution de l'Algeco tel qu'il est géré actuellement n'est effectivement pas satisfaisante,

Monsieur TOURLONNIAS se dit alors rassuré par cet exposé et attend les prochaines étapes du processus.

Ü Halle de marché et abri poubelles - Choix de l'architecte (n°42/2008)

Monsieur CHOQUET rappelle que suite à l'incendie de l'abri poubelles des Margains, le projet de reconstruction de celui-ci présente plusieurs aspects, à savoir :

- La reconstruction d'un local poubelles moins visible et plus opérationnel pour les camions de collecte. Le projet prévoit qu'il soit semis enterré dans le talus, sur la gauche de la place,
- Le déplacement et la dissociation du transformateur EDF qui faisait antérieurement corps avec le local poubelle au centre de la place. Monsieur le Maire précise, que la confirmation officielle de l'implantation d u transformateur dans la partie centrale du talus devrait arriver prochainement.
- La construction d'une halle pour abriter le marché en ossature bois.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un appel d'offre a été lancé pour le choix d'un architecte pour l'établissement des permis de construire correspondants. Deux réponses ont été reçues.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à effectuer les négociations nécessaires et choisir l'architecte dont l'offre est la plus intéressante dans la limite de 3 500 €TTC.

Û Aménagement camping municipal (n°43/2008)

Monsieur le Maire rappelle le projet d'agrandissement du camping budgété pour 850 000 €

Par délibération du 3 mai 2007, le conseil avait autorisé le Maire à lancer les appels d'offres correspondants dans la forme qu'il jugerait utile et à signer les marchés correspondants avec les entreprises que la commission d'appel d'offres aura retenues.

Il est à noter qu'à ce jour, l'appel d'offres s'est avéré infructueux sur 4 des 6 lots lancés. Ces derniers font l'objet de nouvelles consultations mise en route cette semaine.

Les 2 lots fructueux passeront en commission d'appel d'offre lundi 21 avril prochain à 7h45.

Compte tenu du changement de mandat et malgré le vote unanime de la nouvelle assemblée concernant les crédits correspondants au budget, le Maire souhaite avoir l'assentiment de l'assemblée pour l'autoriser à signer les marchés dans la limite de l'enveloppe prévue au BP 2008.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer avec les entreprises que la commission d'appel d'offres aura retenue, les marchés nécessaires au projet d'aménagement du camping, dans la limite des inscriptions budgétaires.

Ø Aménagement des carrefours entre le CD30 et les chemins des Pistes et des Vials

Monsieur le Maire expose que la commande du relevé topographique a été faite. Dès que les plans nous seront livrés, nous pourrions demander à la DDE d'approfondir les pistes qui ont été présentées il y a 2 mois.

Ce pré-projet sera représenté à l'assemblée lors de la prochaine séance.

Ø Correction demande de subventions au Conseil Général pour travaux d'ER (Électrification Rurale) (n°44/2008)

Monsieur le Maire expose qu'une délibération avait été prise le 19 juillet 2007 autorisant les demandes de subvention auprès du Conseil Général et le lancement de 4 opérations d'ER.

Deux des opérations s'avèrent plus coûteuses que prévues :

Û 2008 : Enfouissement chemin de Pierre Loze estimé à 53 200 € TTC pour 57 500 €TTC

Û 2008 : Enfouissement les Châtains estimé à 85 400 € TTC pour 92 000 €TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à demander les corrections de ses montants dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande de subvention correspondant.

IV) Personnel

Ø Attribution du 13^{ème} mois à un agent en remplacement (n°45/2008)

Monsieur le Maire expose que les agents titulaires de la commune perçoivent un 13^{ème} mois versé par moitié en juin puis en novembre, basé essentiellement sur leur seul traitement indiciaire.

Conformément à la délibération en date du 13 juin 1990, permettant l'octroi du 13^{ème} mois à des agents non permanents sous réserve d'examen au cas par cas :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'accorder à Madame Laurence CHAREYRE ce complément de rémunération. En effet, dans le cadre de ses fonctions au service administratif, de remplaçante d'un agent en congé parental, Madame Laurence CHAREYRE donne satisfaction dans les tâches qui lui sont confiées. Cette attribution est accordée avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2008 et pour toute la durée de son contrat (renouvellement à venir compris).

V) Administration Générale

Ø Membres de la Régie des Remontées Mécaniques (membres experts) (n°46/2008)

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 27 mars dernier (n°26/2008), par laquelle Messieurs ALLAN, BOISSELIER et PICHON ont été désignés comme membres élus du conseil d'exploitation de la Régie des Remontées Mécaniques. La désignation des 6 membres experts (soit 3 membres appartenant à des organismes ou associations développant l'essentiel de leur activité sur la commune de Saint Hilaire et en particulier en matière de tourisme et 3 membres ayant des connaissances en remontées mécaniques ou funiculaire) avait été repoussée à la présente séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de nommer membres experts :

- ARRAS Michel pour ses compétences liées au Funiculaire
- MARTINET Christophe pour ses compétences liées aux remontées mécaniques
- LANGE Martine pour ses compétences liées au tourisme
- GUERRILLOT Dominique pour ses compétences liées aux activités de ski
- ANDRE François en tant qu'habitant de Saint Hilaire du Touvet
- LEMARECHAL Didier pour ses compétences liées à la géotechnie.

Ø Membres de la CCID (Commission Communale des Impôts Directs)

Monsieur le Maire expose que la commune doit à chaque renouvellement de mandat reformer une CCID qui a pour mission de classer les biens bâtis dans des catégories prédéfinies par le code des impôts, ce qui permet par la suite aux services fiscaux de déterminer l'assiette sur laquelle sera appliquée les taux d'imposition directe.

Il précise que ces membres sont essentiellement non élus, hormis le Maire qui la préside.

24 noms doivent être proposés à l'administration afin qu'elle désigne 6 membres titulaires et 6 suppléants.

Monsieur MARO est chargé de contacter des contribuables et de faire passer la liste des propositions au service administratif.

Ø Membres de la commission PEZMA (Prime à l'Entretien des Zones Menacées d'Abandon) (n°47/2008)

Monsieur le Maire expose que la commune participe au dispositif PEZMA visant à verser des subventions aux agriculteurs assurant l'entretien de parcelles menacées d'abandon du fait de l'impossibilité de les traiter mécaniquement par exemple.

L'étude annuelle des dossiers des agriculteurs ayant décidé de participer au dispositif nécessite la constitution d'une commission formée du Maire, d'un conseiller municipal et d'un agriculteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de désigner membres de la commission PEZMA :

- Û Monsieur le Maire = Pierre BOISSELIER
- Û Marie-Louise CHRISTOPHEL
- Û Hubert MINAUD en tant que représentant des agriculteurs.

Ø Exposition itinérante sur le tri proposée par le SICIOMG

Dans le cadre de l'anniversaire des 10 ans du tri sélectif, le SICIOMG organise une exposition itinérante sur ce thème. Des ½ journées d'animations assurées par l'équipe du SICIOMG, peuvent s'inscrire dans le cadre de la période d'exposition et il serait de même très intéressant que les scolaires puissent visiter cette expo.

Monsieur le Maire prend contact avec la Présidente de la CCPPR pour savoir si elle souhaite que cette exposition soit accueillie au nom du Plateau.

Ø Non renouvellement d'une convention de passage de canalisation d'eaux pluviales avec le lotissement des Combes (n°48/2008)

Monsieur le Maire expose que le lotissement des Combes disposait jusqu'à l'an dernier d'une convention leur permettant de faire passer une canalisation d'eaux pluviales en terrain communal.

Cette canalisation n'étant aujourd'hui plus nécessaire et endommagée, il propose de demander au lotissement le nettoyage du site et le non renouvellement de la convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de ne pas renouveler la convention de passage de canalisation d'eaux pluviales avec le lotissement des Combes.

VI) Questions diverses

Ø Fédération des Alpagnes de l'Isère (FAI)

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la FAI tiendra son assemblée générale le jeudi 17 avril 2008.

Aucun élu n'étant disponible pour y participer, le Maire donnera pouvoir à Madame CLOUZEAU-GERMAIN, Maire de Saint Bernard.

Ø Matinée nettoyage de Saint Hilaire du 3 Mai 2008

Monsieur le Maire expose que cette journée sera organisée comme les années précédentes en association avec les écoles. Les élus sont invités à y participer avec leurs enfants.

Madame CHRISTOPHEL et Monsieur CHOQUET se chargent de l'organisation de l'apéritif en fin de matinée.

Ø Délégués au sein des commissions de l'intercommunalité

Suite aux candidatures listées lors de la dernière séance, il reste encore quelques sièges à pourvoir, à savoir :

- Û Commission agriculture : 1 siège pour Saint Hilaire. Monsieur CHOQUET se propose pour tenir ce siège.
- Û Commission Sentiers et PDIPR (Plan Départemental d'Itinéraire de Petites Randonnées) : 1 siège pour Saint Hilaire. Messieurs ALLAN et MARO tiendront ses fonctions en tandem.

Il est à noter que les commissions intercommunales se réuniront prochainement. Première date connue à ce jour :

- Û Comité de pilotage MPE (Maison de la Petites Enfance) : Vendredi 30 Mai 2008 à 13h30

Ø Prochaine réunion de la commission PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La réunion prévue le 17 avril est repoussée au Jeudi 24 avril 2008 à 20h30 en Mairie.

Monsieur le Maire précise qu'il se réjouit du rendez-vous de ce jour avec les services de la DDE (Direction Départementale de l'Équipement). En effet, ceux-ci ont affichés leur volonté de soutien à la commune dans la problématique du départ des établissements, du risque d'avalanches et des enjeux d'urbanisme qui en découlent. Des représentants de la DDE viendront prochainement présenter les procédures d'approbation du nouveau PPR (Plan de Prévention des Risques) et de passage de POS (Plan d'Occupation des Sols) à PLU (Plan Local d'Urbanisme).

Ø **CCPPR** (Communauté de Communes du Plateau des Petites Roches)

Madame CLOUZEAU-GERMAIN Dominique, Maire de Saint Bernard du Touvet, a été élue Présidente.

Monsieur Arnaud DUHAMEL a été élu Vice-Président de même que Monsieur BOISSELIER qui sera également le délégué titulaire de l'intercommunalité au sein du PNRC.

Une liste récapitulative des membres des différentes commissions intercommunales et des délégations portées par les élus sera prochainement fournie.

Ø **SISCO** (Syndicat Intercommunal Scolaire ST Bernard-St Hilaire)

Monsieur MONNOT propose, comme cela a été fait sur la dernière année de mandat, qu'un point d'information soit fait à chaque conseil sur les projets et travaux réalisés par le SISCO.

Madame CHRISTOPHEL a été réélue Présidente et Monsieur CAVALI Vice-Président.

Dans un souci d'implication des délégués suppléants, le SISCO a modifié ses statuts pour que les 2 délégués titulaires et les 2 suppléants prévus initialement, deviennent 4 délégués titulaires.

Le rendu de l'audit sur la mise aux normes de la cantine devrait avoir lieu mercredi 18 avril 2008. Un résumé sera présenté à l'assemblée lors du prochain conseil.

Ø **Commissions communales**

Comme pour le SISCO les animateurs de commissions sont invités à faire le point de leurs travaux dans le cadre des questions diverses à la fin de chaque conseil.

Ø **SIVOL** (Syndicat Intercommunal de Vol Libre)

Monsieur ALLAN a été élu Président lors de la réunion de samedi dernier.

Cette réunion a permis une prise de contact avec les élus de Lumbin et de faire le point sur les prérogatives de ce syndicat.

Les problèmes de fermeture de la Via Ferrata liés au risque de chute d'un bloc de rochet conséquent, a été pris en compte par les élus de Lumbin. Ceci qui permettra à la commune de Crolles de lancer prochainement les appels d'offres nécessaires à la sécurisation du site et donc à la réouverture de la Via Ferrata.

Ø **Gazette municipale**

Prochaine parution prévue pour le 28 avril 2008.

Ø Plateau.comcom

La commission communication de la CCPPR devrait très rapidement se réunir pour voir comment sera rédigé chaque mois le Plateau.comcom.

En attendant, le numéro de Mai sera réalisé par la technicienne administrative de la CCPPR et l'élue chargée de cette tâche au cours du dernier mandat.

Messieurs MONNOT et CHOQUET soulignent leur étonnement devant le fait que les élus de Saint Pancrasse semblent éprouver le besoin de remettre en cause l'utilité et la nécessité du Plateau.comcom, alors que celle-ci a été largement démontrée. À suivre.

***La prochaine séance du Conseil Municipal est fixée
au Jeudi 15 Mai 2008 à 20h30.***

La séance est levée à 22h30.